

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



Fonds de financement de la transition énergétique Convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier

Entre

La Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,

Et

L'association du Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras représentée par son Président Pierre LEROY et le Parc Naturel Régional du Queyras représenté par son Président Mathieu ANTOINE, ci-après désignés « les Bénéficiaires »



En présence de la Caisse des dépôts et consignation,

#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE),

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015,

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Un appel à projets pour mobiliser 200 « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015,
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans,
- reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans, est en place et contribuera notamment à financer les territoires lauréats. Cet appui viendra compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat...

Dans ce cadre, l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras, en partenariat avec la commune de Risoul, la communauté de communes de l'Escarton du Queyras, la communauté de communes du Guillestrois, la communauté de communes du Pays des Ecrins, la communauté de communes du Briançonnais, ont présenté un projet qui figure en annexe 1. Le Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras et le Parc Naturel Régional ont été déclarés lauréats de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » le 9 février 2015 et bénéficient à ce titre d'un appui financier spécifique pour les accompagner dans leur projet.

* *

*

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par les Bénéficiaires ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier.



Article 2 – Dépenses éligibles au programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »

Peuvent bénéficier d'un financement au titre du programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », les actions relatives aux six domaines d'intervention suivants :

- 1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public**
- 2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports**
- 3. Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets**
- 4. Production d'énergies renouvelables locales**
- 5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable**
- 6. Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux**

Article 3 – Engagements des Bénéficiaires

Dans le cadre du projet, les Bénéficiaires s'engagent à mettre en place sur leur territoire les actions spécifiques figurant en Annexe 2, permettant de contribuer efficacement à la baisse de la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique. Le budget et le calendrier prévisionnel des actions ainsi que la description des effets attendus sont précisés dans l'Annexe 2.

Pour la bonne exécution de la présente convention, les bénéficiaires s'engagent :

- a) à désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche,
- b) à mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

Les Bénéficiaires s'engagent à transmettre au préfet de région, en tant que représentant de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public,
- tout document nécessaire aux engagements et versements (Annexe 4),
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Article 4 – Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 72 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

L'appui financier sera mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations à partir des crédits de l'enveloppe spéciale transition énergétique qu'elle gère.



L'appui financier sera versé, après signature de la présente convention, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel de l'appui financier au titre du programme «Territoires à énergie positive » pourra être versée à la demande des Bénéficiaires exprimée auprès du préfet de région, en tant que représentant de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses,
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées atteint ou dépasse 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes certifié par le comptable public des Bénéficiaires.

Ces versements seront réalisés par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre du préfet, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées.

Article 5 – Engagements complémentaires de l'État

En complément du soutien financier, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie assurera, avec le concours de l'ADEME :

- une assistance technique et un soutien méthodologique,
- une animation de réseau des lauréats au niveau régional et national,
- la valorisation des résultats.

Article 6 – Communication

Le logo « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » est obligatoirement apposé sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions visées à l'article 3.



Article 7 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3 seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.



Article 8 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

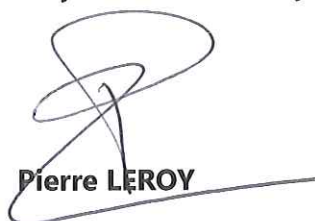
Article 9 - Avenants

Le contenu de la présente convention peut être modifié par avenant signé des Parties.


Fait à Paris, le

18 NOV. 2015

Le Président du Pays du Grand Briançonnais


Pierre LEROY

La Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



Ségolène ROYAL

Le Président du Parc Naturel Régional du Queyras

Mathieu ANTOINE



En présence de Pour la Caisse des dépôts et consignations,



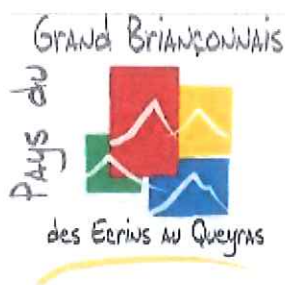
AMENE
Jacques RAVAILLAULT
Directeur Exécutif Action Territoriale





Annexe 1

Projet présenté par les collectivités



L'objectif principal pour le Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras en partenariat avec le Parc naturel régional du Queyras, est la transition énergétique avec les collectivités, les citoyens et les entreprises locales au service du développement économique du Grand Briançonnais : la ruralité et le climat de montagne font du territoire du Grand Briançonnais un territoire très dépendant d'énergies chères et importées. Notre projet consiste à rendre le territoire autosuffisant en énergie tout en respectant les patrimoines qui font ses richesses et ses attraits touristiques (patrimoine bâti, naturel, paysager et agricole). Cet objectif est inscrit dans la Charte du Parc naturel régional du Queyras et du Pays.

De nombreuses actions en cours associent les collectivités, les citoyens et les entreprises locales et c'est dans cette logique que nous souhaitons amplifier la démarche. Le premier moteur économique de ce territoire étant le tourisme, ce secteur sera particulièrement impliqué. L'objectif est aussi de s'appuyer sur les entreprises locales notamment celles du bâtiment et de la filière bois qui sont nombreuses et qui connaissent les spécificités de la montagne. Le projet a donc vocation à coordonner les initiatives aujourd'hui dispersées pour les renforcer et les amplifier.

La priorité est donnée à la réduction des besoins énergétiques (sobriété) et à la maîtrise de leur satisfaction (efficacité). Les deux principales vulnérabilités énergétiques du territoire correspondent aux besoins importants en énergie des bâtiments et pour les déplacements des personnes. Le projet vise donc à cibler prioritairement ces deux gisements d'économie d'énergie en traitant de manière conjointe les besoins des habitants et des touristes. Nos axes d'interventions consistent en :

- coordonner les initiatives locales des communes, communauté de communes, partenaires privés, pour les valoriser et démultiplier les actions les plus pertinentes ;
- offrir aux ménages et aux acteurs du tourisme, mais aussi aux élus et aux collectivités la possibilité de maîtriser leurs dépenses énergétiques par la rénovation du parc bâti, la bonne gestion des installations touristiques et la mise en place de moyens de déplacements plus collectifs.
- Produire l'énergie renouvelable à partir des ressources locales par la maîtrise des investissements et une implication des collectivités et des citoyens dans les sociétés de projets.

Le territoire fait sens à l'échelle du Pays et du Parc Naturel Régional qui regroupent des communes de montagne du nord des Hautes-Alpes ayant les mêmes contraintes impactant directement des consommations d'énergie : mobilité complexe, rigueur climatique, patrimoine bâti ancien, problématique des lits froids, flux touristiques, activités touristiques hivernales...



La transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) permet la construction d'un projet de territoire définissant les conditions du développement économique, écologique, culturel et social, intégrant des actions sur la transition énergétique ; le Programme Leader co-porté par le Pays et le Parc intègre également dans ses objectifs stratégiques la transition énergétique.

Il est donc particulièrement intéressant que le projet présenté ici soit mené à l'échelle du Pays futur PETR et en coordination avec le parc naturel régional du Queyras Le projet sera mené en cohérence avec les démarches régionale (SRCAE), départementale (PCET) et la charte du parc.

Indicateurs de performance (référence PCET PNR Queyras)	2020	2030	2050
Emissions de gaz à effets de serre	-5%	-26%	-65%
Consommation d'énergie	-4%	-18%	-44%
MWh d'EnR installés	+6%	+19%	+ 41%



Plan d'actions global du projet TEPCV

Les actions grisées correspondent aux actions du TEPCV pour 2016

Les actions en gras sont inscrites dans le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET)

Les actions en italiques correspondent à la stratégie des actions inscrites dans la candidature LEADER

N° action	Intitulé du Projet / Action	Domaine TEPCV *	Échéance approximative de réalisation	Montant de l'investissement (€)
1	Préfiguration et mise en place du service public local de l'efficacité énergétique pour la rénovation énergétique performante des logements / accompagnement par un spécialiste de la rénovation globale (en lien avec la PREH CG05)	1	2016	60 000 €
2-1	Identifier et accompagner un chantier pilote de rénovation globale sur le territoire de chacune des 4 comcom : bâtiment public. – rénovation bâtiment MJC/Conservatoire – Communauté de Communes du Briançonnais	1	2016	100 000 €
2-2	Identifier et accompagner un chantier pilote de rénovation globale sur le territoire de chacune des 4 comcom : bâtiment public.- rénovation centre social de l'Argentière - Communauté de Communes du Pays des Ecrins	1	2016	100 000 €
2-3	Identifier et accompagner un chantier pilote de rénovation globale sur le territoire de chacune des 4 comcom : bâtiment public.- Rénovation maison du Bourbonnais - Communauté de Communes de l'Escarton du Queyras	1	2016	100 000 €
2-4	Identifier et accompagner un chantier pilote de rénovation globale sur le territoire de chacune des 4 comcom : bâtiment public.- rénovation Gendarmerie - Communauté de Communes du Guillestrois	1	2016	100 000 €
3	Organisation de formation des entreprises et artisans du bâtiment en salle et sur chantiers pilotes	1	2017	20 000 €
4	Création et diffusion d'outils de communication et de marketing pour susciter la demande des particuliers. (Action "Carnets de montagne")	1	2016	10 000 €
5	Aider les collectivités à rénover leur patrimoine bâti avec un haut niveau de performance énergétique (études et investissements - Appel à proposition FEDER-FSE)	1	2016-2018	750 000 €
6	Accompagner les domaines skiables sur les économies d'énergie (études, instrumentation...)	1	2016-2018	120 000 €
7	<i>Mise en place d'une animation et ingénierie territoriale pour diminuer les dépenses énergétiques des logements</i>	1	2015-2020	151 140 €
8	Soutien au covoiturage : communication, évènementiel, création de nouvelles aires dans des lieux stratégiques	2	2017	130 000 €
9	Mise en œuvre d'un service d'autostop organisé à l'échelle du Pays (signalétique, charte, site internet, communication...)	2	2017	50 000 €
10	Aide aux comcom sur le dimensionnement et la mise en place de services de transports en communs dédiés (services à la demande, services spécifiques...) / coordination des services entre vallées, AOT et prestataires	2	2018	40 000 €



11	Développement du cycle et du VAE : structuration, aménagements, communication, aide à l'acquisition de flottes Complémentarité saisons touristiques / mobilité des actifs	2	2016-2018	250 000 €
12	Voie verte – Commune de Briançon et SIVM Serre Chevalier	2	2017	8 440 000
13	Liaison douce piétonne de 1600 à 1800 - Puy-Saint-Vincent	2	2017	4 000 000
14	Voie verte de Pelvoux à la Roche de Rame- Communauté de Communes du Pays des Ecrins	2	2017	3 700 000
15	Action pour encourager la mise en place d'initiatives limitant pour une mobilité soutenable et durable	2	2015-2020	145 745
16	Renforcer la sensibilisation au tri des déchets, à la réduction à la source, au compostage individuel ou collectif pour réduire les volumes transportés (actions de sensibilisations et d'animation)	3	2016-2018	30 000 €
17	Création de projets de plateformes de déchetage et de stockage de bois énergie en régie ou partenariat public privé	3	2017	170 000 €
18	Développement et réalisation d'une plateforme de co-compostage Stockage de préacheminement de déchets verts	3	2017	80 000 €
19	Autonomie énergétique d'un télésiège à la station de Risoul – Projet pilote à Risoul	4	2016	135 000
20	Essaiage de l'action d'autonomie énergétique et production d'énergie renouvelable	4	2017-2018	5 000€
21	Etude de potentiel à l'échelle du pays sur le turbinage des réseaux d'AEP et autres réseaux et sur les cours d'eau les plus pertinents et sélection des meilleurs sites	4	2017	100 000 €
22	Réalisation de 4 projets de turbinage parmi les plus pertinents (soutien aux projets citoyens et/ou avec investissement public)	4	2018	250 000 €
23	Accompagnement et soutien aux projets de production développés dans le cadre d'initiatives citoyennes et publiques (type centrales villageoises)	4	2016-2017	80 000 €
24	Chargé de mission Gestion Intégré des Risques Naturels	5	2015-2017	170 000 e
25	Création d'un poste d'animation territoriale transition énergétique (PETR) / Coordination du projet et animation des différents volets en lien avec les chargés de mission des communautés de communes	6	2016	180 000 €
26	Mise en place d'un poste de Conseiller en Energie Partagée accompagnant techniquement les collectivités (CG05), les agriculteurs (Chb Agri05), les professionnels du tourisme	6	2017	0 €
27	Réalisation d'un plan climat-air-énergie territorial à l'échelle du Pays	6	2018	0 €



28	"Renforcement de la mission EIE (sensibilisation et conseil des particuliers) Création d'une unité mobile : acquisition et équipement d'un bus électrique pour aller à la rencontre des citoyens dans leur territoire / moyens de communication / recherche de mutualisation du bus Concours annuel des ""familles à énergie positive""	6	2018	310 000 €
29	Conférence annuelle de la transition énergétique (rendre compte et mobiliser) / signature de charte d'engagement sur des actions avec les acteurs publics et privés	6	2016/2017/2018	9 000 €
30	Appel à projet lancé chaque année pour soutenir des initiatives privées innovantes en matière d'énergie (entreprises, citoyens, associations...) / moyens d'intervention / mise en place d'un jury public privé	6	2018	90 000 €
31	Formation du personnel communal et intercommunal Connaissance du patrimoine et des consommations d'énergie dans le patrimoine achat caméra thermique et formation pour son utilisation	6	2016	30 000 €



Annexe 2

Programme d'actions dans le cadre du programme



Gouvernance du programme d'actions mise en place :

Le Pays emploiera un chargé de mission en charge d'animer ce programme pour tout le territoire incluant le territoire du Parc. La gouvernance sera assurée de manière collégiale avec le Parc naturel régional du Queyras.

Le programme « territoire à énergie positive pour la croissance verte » est un pan de la stratégie de territoire du Pays du Grand Briançonnais. Cette stratégie est intégrée au CRET (contrat régional d'équilibre des territoires) dont le Pays est chef de file pour le territoire.

Le Pays porte les programmes LEADER, gestion intégrée des risques naturels et une charte forestière de territoire, il coordonne de plus les espaces valléens de son territoire.

En complément, la coordination et l'animation de l'appel à projet au niveau régional seront assurées au travers :

- D'un comité de pilotage composé :
 - des services de l'État (DDTM, DREAL, ADEME...) en associant
 - le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
 - le conseil départemental des Hautes-Alpes ;
 - Pierre LEROY, président du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras ;
 - Mathieu ANTOINE, président du Parc Naturel Régional du Queyras ;
 - Alain FARDELLA, président de la communauté de communes du Briançonnais ;
 - Cyrille DRUJON D'ASTROS, président de la communauté de communes du Pays des Ecrins ;
 - Max BREMOND, président de la communauté de communes du Guillestrois ;
 - Christian LAURENS, président de la communauté de communes de l'Escarton du Queyras ;
 - Daphné KHALIFA, directrice du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras ;
 - Valérie RIVAT, directrice du Parc Naturel Régional du Queyras.

Le comité de pilotage se réunira a minima une fois par an pour assurer le suivi de la démarche ;

- De comités techniques en format suivi de projets, associant les bénéficiaires (transversaux à l'ensemble des directions concernées), l'Etat et les éventuels acteurs ou opérateurs partenaires, ainsi que les représentants techniques des EPCI concernés et du Pays/Parc.



Action 25

Intitulé de l'action :

*Chargé de mission Animation du territoire à énergie positive pour
la croissance verte
en Pays du Grand Briançonnais et Parc Naturel Régional du
Queyras*

Description de l'action :

Mettre en place et coordonner une mission "transition énergétique" portée par le Pays en lien direct avec les communautés de communes, ayant pour objectifs de coordonner les initiatives, de faire émerger de nouveaux projets, de structurer et de communiquer.

La création de poste pour le projet global sera financée 1 an à 80% dans le cadre du territoire à énergie positive pour la croissance verte avec des fonds état dans un maximum de salaire brut chargé de 50 000 euros

De nombreuses actions en cours associent les collectivités, les citoyens et les entreprises locales et c'est dans cette logique que nous souhaitons amplifier la démarche. Le premier moteur économique du Pays étant le tourisme ce secteur sera particulièrement impliqué. L'objectif est aussi de s'appuyer sur les entreprises locales notamment celles du bâtiment et de la filière bois qui sont nombreuses et qui connaissent les spécificités de la montagne.

Le projet a vocation à coordonner les initiatives aujourd'hui dispersées pour les renforcer et les amplifier.

Calendrier : Recrutement du chargé de mission : janvier 2016

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Redynamiser, coordonner, trouver les synergies entre les communes, EPCI, Pays, PNRQ et le Département pour accompagner notamment le développement de la filière bois énergie, mais aussi accentuer l'offre de transport et mobilité, poursuivre le travail sur les circuits courts, et amorcer durablement celui sur les systèmes alimentaires territoriaux, et pour continuer le travail exemplaire et reconnu fait sur la gestion intégrée des risques naturels.



Détail des coûts prévisionnels de l'action 25

Description	Montant (HT)
Animation (création de poste)	43 000 €
Communication / évènement	4 000 €
Frais de déplacement	3 000 €
Total	50 000 €



Action 4

Intitulé de l'action :

Carnets de montagne : Montagnes d'énergie positive, le caftage

Description de l'action :

Il s'agit de créer un support de communication à l'échelle du Pays Grand Briançonnais et du Parc Naturel Régional du Queyras, afin de valoriser les actions innovantes et positives en matière d'énergie créées sur le territoire, sur le mode des *Carnets de Campagne* de France inter avec Philippe Bertrand. L'objet est la valorisation du territoire et de ses acteurs porteurs d'optimisme, enthousiasme et créativité par le biais d'un outil de communication positif, stimulant pour donner envie d'innover dans un territoire en transition, et déjà porteur de nombreuses expériences sur la transition écologique et énergétique.

En effet, cette problématique concerne tous les citoyens et ce mode de communication peut aider à massifier des initiatives exemplaires, citoyennes, individuelles ou à d'autres échelles.

Cette action consistera en la production de fiches synthétiques décrivant l'action mise en avant, le(s) porteur(s) avec support photographique, l'intention, les projets futurs.

Un chapitre « *événements du territoire* » permettra de les valoriser et un lieu d'échange citoyen pour « *faire ensemble* » et mobiliser les populations autour de projets de transition écologique, en insistant sur l'économie sociale et solidaire, dans les domaines prioritaires suivants : énergie, circuits courts, transports, biodiversité.

La communication utilisera les moyens actuels : site internet du Pays/Parc, journal papier (celui du conseil de développement), relais Facebook, en lien avec les réseaux sociaux. Un comité de sélection du CAFTAGE sera créé.

Cette action de communication sera une action à entreprendre par le chargé de mission Énergie.

Calendrier : 2016

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Avec cette communication, nous souhaitons rassembler la population autour des enjeux de la transition énergétique et donner des idées aux potentiels porteurs de projets, afin d'avoir plus d'initiatives et de projets sur l'énergie. Le nombre de participants aux différentes manifestations et les retours des questionnaires et échanges feront l'objet d'une évaluation.

Les 34 000 habitants du Pays seront touchés par cette information.



Détail des coûts prévisionnels de l'action 4

Description	Montant (HT)
Communication outils Presse Facebook, site internet, achat de fourniture administratif et de page de presse	10 000 €
Total	10 000 €



Action 31

Intitulé de l'action :

Formation des personnels techniques et des élus des communes et communautés de communes du territoire

Description de l'action :

Le personnel et les élus seront sensibilisés et en capacité de connaître le patrimoine communal ou intercommunal de leur collectivité, d'analyser les factures de consommation énergétique (chauffage, éclairage public...) et enfin de faire des pré-diagnostic des consommations d'énergie.

Un partenariat pourra notamment être développé avec AREA, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) et tous autres organismes en lien.

Des caméras thermiques ainsi que des logiciels seront achetés, pour la formation. Ils pourront ensuite être prêtés aux collectivités et EPCI en ayant besoin.

La démarche de sensibilisation et de formation consiste en une série d'interventions, d'échanges et de travail en commun, d'actions de sensibilisation et d'audits sur le terrain, selon 4 grands axes :

- Sensibilisation des élus et agents communaux à la problématique énergétique et environnementale - risque de précarité énergétique des collectivités publiques ; objectifs et avantages d'une politique de transition énergétique ; principes de sobriété - rentabilité économique, sociale et environnementale de la sobriété.
- Méthodologie : analyse globale du patrimoine des communes et de la communauté ; analyse des outils de suivi et de la base documentaire existante sur le patrimoine ; mise en place d'indicateurs de performance ; méthodes de suivi et d'alignement pluriannuel des données et de mise en cohérence des variations climatiques, variations du patrimoine et méthode de séparation des consommations (chauffage, ECS, éclairage...), principes d'analyse statistique sur le patrimoine, détermination des priorités d'intervention.
- Action : intervention sur les bâtiments en partenariat avec le personnel de la collectivité ; transfert de compétence – formation des agents ; sélection d'un échantillon représentatif du patrimoine ; méthodologie d'audit général ; mise en évidence des données prioritaires à recueillir ; méthode d'analyse et d'évaluation thermique utilisation d'enregistreurs hygrothermiques modulaires – thermographie interprétation des résultats ; réalisation de fiches patrimoniales ; analyse comparative consommations réelles – étiquette énergie ; interprétation des incohérences ; recherche des principales défaillances énergétiques ; détection des potentiels d'intervention sur la sobriété.



Calendrier : 2016

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- 100 personnes sensibilisées ou formées à l'économie d'énergie et de fonctionnement pour les collectivités ;
- 4 formations /stages.
- Montée en compétences des élus et personnels sur les questions énergétiques ;
- Mise en place d'un outil de suivi énergétique au sein des collectivités ;
- 15 % d'économie d'énergie et de fonctionnement pour les collectivités.

Détail des coûts prévisionnels de l'action 31	
Description	Montant (HT)
Cabinet d'étude	15 000 €
Achat caméra thermique et logiciels	10 000 €
Déplacement sur le territoire	5 000 €
Total	30 000 €



Annexe 3

PLAN DE FINANCEMENT sous maîtrise d'ouvrage du signataire			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action 25 <i>Animation</i>	50 000 €	Programme TEPCV (80 %) Autofinancement (20 %)	40 000 € 10 000 €
Action 4 <i>Carnets de montagne : Montagnes d'énergie positive, le caftage</i>	10 000€	Programme TEPCV (80 %) Autofinancement (20 %)	8 000 € 2 000 €
Action 31 <i>Formation du personnel technique des communes et communautés de communes du territoire</i>	30 000 €	Programme TEPCV (80 %) Autofinancement (20 %)	24 000 € 6 000 €
TOTAL HT	90 000 €	TOTAL HT	90 000 €



Plan de financement global comprenant les autres maîtres d'ouvrage

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Nature des dépenses	Maître d'ouvrage	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action 25	Pays du GBEQ	50 000 €	Programme TEPCV (80%)	40 000 €
			Autofinancement (20%)	10 000 €
Action 4	Pays du GBEQ	10 000 €	Programme TEPCV (80%)	8 000 €
			Autofinancement (20%)	2 000 €
Action 31	Pays du GBEQ	30 000 €	Programme TEPCV (80%)	24 000 €
			Autofinancement (20%)	6 000 €
Action 2.3	Communauté de communes de l'Escarton du Queyras	100 000 €	Programme TEPCV (80%)	80 000 €
			Autofinancement (20%)	20 000 €
Action 2.4	Communauté de communes du Guillestrois	100 000 €	Programme TEPCV (80%)	80 000 €
			Autofinancement (20%)	20 000 €
Action 2.2	Communauté de communes du Pays des Ecrins	100 000 €	Programme TEPCV (80%)	80 000 €
			Autofinancement (20%)	20 000 €
Action 2.1	Communauté de communes du Briançonnais	100 000 €	Programme TEPCV (80%)	80 000 €
			Autofinancement (20%)	20 000 €
Action 19	Commune de Risoul	135 000 €	Programme TEPCV (80%)	108 000 €
			Autofinancement (20%)	27 000 €
TOTAL HT		625 000 €	TOTAL HT	625 000 €



Annexe 4

Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

Nom du bénéficiaire : ASSOCIATION DU PAYS DU GRAND BRIANCONNAIS

Adresse du bénéficiaire : PASSAGE DES ECOLES 05600 GUILLESTRE

SIREN : 490 862 307

RIB

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
42559	00038	41020000248	64

